

FICHE DE PERTE ET/OU DE DEGRADATION MATERIEL LENA

Version du 21/10/2024

Club emprunteur :

Evénement objet du prêt :

Lors de la restitution du matériel qui s'est déroulée à Talence, le :, les « quantités » de matériel empruntés par le club ont été vérifiées par la responsable du matériel de la LENA.

Cette vérification n'a pas concerné le contenu des malles pour ne pas retarder les personnes remettantes (notamment les agents des collectivités locales).

- + Si du matériel perdu ou dégradé est signalé le jour de la restitution, il sera inscrit dans le tableau ci-dessous.
- + Dans le cas contraire, la LENA émettra une réserve et fera une vérification précise rapidement après la restitution.
- + S'il est constaté des pertes ou dégradations dans les malles, elles seront facturées au club emprunteur.

DENOMINATION ET NOMBRE DU MATERIEL	MATERIEL PERDU (1)	MATERIEL DEGRADE (1)

(1) Mettre une croix dans la colonne appropriée

Conformément aux « règles de mise à disposition du matériel » et à la fiche « demande de prêt du matériel de la LENA », le matériel mentionné dans le tableau ci-dessus sera facturé au club emprunteur selon la grille tarifaire prévue à cet effet.

Fait le à Talence

La responsable du matériel de la LENA	La personne du club restituant le matériel
Laure de SAINT DENIS	Nom, Prénom, qualité